



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Août 2025

AVIS AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS

INTERDICTION D'ARROSAGE DES POTAGERS AVEC L'EAU DU LOIR

Une bactérie, *Ralstonia solanacearum*, a été détectée dans le Loir, qui a été déclaré contaminé par arrêté préfectoral.

Inoffensive pour l'Homme et les animaux, cette bactérie, très transmissible par l'eau d'irrigation, est responsable de gros dégâts pour les productions maraîchères.

L'arrosage des potagers avec de l'eau prélevée dans le Loir est donc interdit.

Pour en savoir plus :

- Communiqué de presse
- arrêté préfectoral disponible sur le recueil des actes administratifs